



**H&R BLOCK®**

### Conseils d'impôt pour les aînés

- Les aînés peuvent fractionner jusqu'à la moitié de leur revenu de pension admissible avec leur époux ou conjoint de fait. Le fractionnement du revenu de pension permettra à certains aînés de profiter d'un allègement fiscal intéressant. Dans le cas où le conjoint avec le revenu le moins élevé a un très petit revenu, les économies fiscales seront importantes.
- L'âge limite pour cotiser à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est 71 ans - si vous n'avez pas atteint votre maximum déductible au titre des REER.
- Les aînés qui reçoivent un Supplément de revenu garanti (SRG) de la Sécurité de la vieillesse doivent s'assurer de produire à temps pour recevoir leurs prestations d'une façon ininterrompue.
- Si votre conjoint ne réussit pas à utiliser au complet son montant en raison de l'âge, son montant pour revenu de pension ou le montant pour personnes handicapées sur ses impôts à payer, il peut transférer la portion inutilisée sur votre déclaration.
- Si vous habitez avec vos enfants, ils pourront peut-être réclamer le montant pour aidant naturel à votre égard, si votre revenu est inférieur à 18 534 \$.
- Les pensions d'un pays étranger peuvent être soumises à un traitement fiscal spécial en vertu des conditions d'une convention fiscale. Demandez à un spécialiste de l'impôt si la pension que vous recevez d'une source étrangère est imposable au Canada.
- Vous pourrez peut-être fractionner une partie de vos prestations de retraite RPC avec votre conjoint, selon le nombre d'années que vous avez vécues ensemble pendant que vous cotisiez au régime. Ceci est un avantage si le revenu d'un des aînés se situe dans une tranche d'imposition supérieure à l'autre. Cependant, pour le faire, vous devez faire une demande à Ressources humaines et développement social Canada. Ceci ne peut pas se faire au moment de la préparation des déclarations.
- Rappelez-vous qu'il y a des crédits d'impôt disponibles, pour les contributions politiques fédérales ou provinciales, es frais médicaux et les dons de bienfaisance. Un spécialiste de l'impôt peut vous indiquer ce qui peut être réclamé et la meilleure façon d'assurer les déductions maximales.

Un spécialiste de l'impôt H&R Block peut vous donner d'autres conseils d'impôt pour les aînés.